

2020-2021

BULLETIN D'INFORMATIONS



CERCLE SCOLAIRE DE LA BASSE-VEVEYSE



Le mot du responsable d'établissement	2
Projet d'établissement	4
Buts de l'école et cours particuliers	5
1H et 2H	5
3H à 8H.....	5
Les classes.....	6
Horaires des classes.....	7
Classes de 1H et 2H.....	7
Classes de 3H à 8H	7
Rentrée des classes	7
Enseignement alterné pour les 3H et 4H.....	7
Education physique / Gymnastique / Piscine	8
Incapacité gym/piscine	8
Dates piscine.....	9
Fournitures scolaires	9
Adresses et téléphones utiles.....	11
Vacances et congés / Calendrier scolaire	12
Demandes de congé, dispenses et absences	12
Transports / Bus	13
Trajet pour l'école	16
Pédibus	17
Vie scolaire	18
Service médical et dentaire	22
Accueil extrascolaire (AES) – Les Petits Lions	23
Conseil des parents.....	24
Services auxiliaires scolaires (SLPP-GV).....	25
Mot de la Police cantonale	26
Mot de la brigade des mineurs.....	27
SPOLOE	28
Animation Jeunesse Veveyse (AJV)	29
Pro Juventute.....	30
Bibliothèque – Ludothèques	31
Que faire lorsqu'on est infesté de poux ?	32
Quelques liens	36
Abréviations utiles.....	38

Juin 2020

Chers Parents,

Ces derniers mois n'ont pas été très simples pour tout le monde. La fermeture des écoles a provoqué des chamboulements dans l'organisation de votre vie de famille, mais aussi dans la gestion de l'école. A l'heure où nous sortons ce bulletin d'informations, la vie scolaire normale a enfin repris.

Mais l'année 2019-2020 ne doit pas être marquée uniquement par le COVID-19. Ce fut aussi notre première année en tant que Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse. Une école, deux sites, une équipe enseignante, un accueil, un conseil des parents, des activités ensemble, etc... Tout n'a pas été facile, mais après une année, j'en tire un bilan positif.

Dans les pages suivantes de ce bulletin, vous trouverez des informations sur le projet d'établissement et sur l'organisation de l'école en général. Notre site internet vous fournit aussi ces éléments. Il est tenu à jour régulièrement.

Pour l'année 2020-2021, un accent doit encore être mis sur la communication et les relations écoles-familles. La crise du printemps 2020 nous a démontré à quel point il était important de pouvoir communiquer correctement. Pour l'année prochaine, il faut se dire les choses. Que ce soit les enseignants ou les parents, s'il y a un problème, vous devez en premier lieu en discuter entre vous.

Pour terminer, je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une magnifique pause estivale et avec un peu d'avance une belle année scolaire 2020-2021.

Le responsable d'établissement,

Michael Dayer



Projet d'école

Basse-Neuve



Changer pour devenir une plus belle version de soi-même

Il y a maintenant 4 ans, notre projet d'établissement trouvait un nouvel élan en se réorientant vers la promotion de valeurs sociales et citoyennes. Les buts de ce projet sont d'encourager et renforcer les comportements liés à la bienveillance et à l'engagement pour rendre la vie de l'école plus agréable et parvenir à des apprentissages plus solides.

Durant l'année scolaire écoulée, nous avons trouvé une cohérence au sein de l'équipe enseignante et des progrès considérables ont été réalisés. Pour l'année prochaine, l'engagement et la bienveillance resteront (encore) à l'ordre du jour, en récompensant les bons comportements, mais aussi en sanctionnant les mauvais.

Vous recevrez plus de détails sur ces projets au fil de l'année. N'hésitez pas à questionner régulièrement votre enfant sur ce projet et à consulter la page internet du site de l'école sur www.ecole-attalens.ch.

L'école change pour devenir une plus belle version d'elle-même

BUTS DE L'ÉCOLE ET COURS PARTICULIERS

LS Art. 2 : L'école assume une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation. Elle seconde les parents dans leur responsabilité éducative.

1H ET 2H

C'est un lieu d'accueil destiné à développer l'autonomie et la socialisation des enfants. Elle prépare l'enfant à l'entrée en école primaire, par exemple par le biais d'activités de mathématiques ou de motricité fine.

Durée : 2 ans, pour les enfants ayant 4 ans révolus le 31 juillet.

3H À 8H

La scolarité « primaire » est composée de 3 parties d'une durée de 2 ans chacune. Cela permet à l'enfant de disposer de plus de temps pour progresser dans ses apprentissages.

Durée : 6 ans, pour les enfants ayant 6 ans révolus le 31 juillet.

LES ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES ET (SUR) TEXTILES (ACM ET ACT)

Ces activités permettent à l'enfant de développer son imagination, tout en permettant de découvrir les bases de certaines techniques créatrices.

LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Ils contribuent à un développement physique et à une certaine aisance corporelle.

ETHIQUE ET ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Conformément à l'article 64 al. 4 de la Constitution cantonale et l'article 23 de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), l'école obligatoire met un temps à disposition des Eglises et communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel.

L'Eglise catholique-romaine et l'Eglise réformée disposent ainsi pour leur enseignement en 1-2H de cinq moments œcuméniques par année et en 3-11H d'une heure de cours par semaine.

Les élèves appartenant à ces deux confessions fréquentent donc d'office le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les parents qui le souhaitent peuvent déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les élèves dispensés restent sous la responsabilité et la surveillance de l'école (art. 42 al. 4 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, RLS). La déclaration de dispense à remplir peut être demandée à l'enseignant-e de votre enfant ou à la direction de l'école et retournée avant le 4 septembre 2020.

Les élèves d'autres confessions peuvent fréquenter les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique-romain ou réformé. Les parents qui le souhaitent en informent par écrit l'enseignant-e de leur enfant.



LES CLASSES

Classe(s)	Site	Bâtiment	Etage	Enseignant(s)-Enseignante(s)
1H-2H A	Attalens	Le Mouton	1 ^{er} étage	Marie-Laure Collet Edit Stierli
1H-2H B	Attalens	Le Mouton	1 ^{er} étage	Audrey Buchs
1H-2H C	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Emilie Grandjean
1H-2H D	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Joëlle Dumon Irène Gelmo
1H-2H E	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Marlyse Genoud
1H-2H F	Remaufens	Le Soleil	Rez inférieur	Angélique Blanc Edit Stierli
1H-2H G	Remaufens	Le Soleil	Combles	Mireille Pauchard Pauline Torche
3H A	Attalens	Les Blés	Rez inférieur	Maude Gabriel
3H B	Attalens	Les Blés	Rez supérieur	Sophie Grandjean
3H C	Attalens	Les Blés	Rez inférieur	Patricia Jaquier
4H A	Attalens	Les Blés	Rez supérieur	Laurence Monnard Murielle Vienne De Nardis
4H B	Attalens	Les Roses	Rez supérieur	Fabienne Charrière Julie Vionnet
4H C	Attalens	Les Roses	Rez supérieur	Nicole Petrucciani Caroline Richoz
5H A	Attalens	Le Renard (nouveau)	2 ^{ème} étage	Marie-Pierre Rutscho Annie Reutenauer
5H B	Attalens	Le Renard (nouveau)	2 ^{ème} étage	Xavier Torche
5H C	Attalens	Le Renard (nouveau)	2 ^{ème} étage	Marc Andrey
6H A	Attalens	Le Renard (nouveau)	1 ^{er} étage	Céline Protti Muriel Rouiller
6H B	Attalens	Le Renard (nouveau)	1 ^{er} étage	Emilie Boutes Laurence Monnard
6H C	Attalens	Le Renard (nouveau)	1 ^{er} étage	Fanny Emonet Emilie Borcard
6H D	Remaufens	Le Soleil	Rez supérieur	Louise Pillet
7H A	Attalens	Le Renard (ancien)	2 ^{ème} étage	Alain Fontana
7H B	Attalens	Le Renard (ancien)	2 ^{ème} étage	Stéphanie Brändle
7H C	Remaufens	Le Soleil	Rez supérieur	Jonathan Delgado
8H A	Attalens	Le Renard (ancien)	1 ^{er} étage	Stefania Czerwinska Eric Rey
8H B	Attalens	Le Renard (ancien)	1 ^{er} étage	Mylène Hofer
8H C	Attalens	Le Renard (ancien)	1 ^{er} étage	Carole Trinchan
8H D	Remaufens	Le Soleil	1 ^{er} étage	Aurore Hofmann

HORAIRES DES CLASSES

CLASSES DE 1H ET 2H

Lundi	7h55-11h35 2H	13h25-15h05 1H
Mardi	7h55-11h35 1H-2H	13h25-15h05 2H
Mercredi	7h55-11h35 1H	Congé
Jeudi	7h55-11h35 1H-2H	13h25-15h05 2H
Vendredi	7h55-11h35 2H	13h25-15h05 2H

CLASSES DE 3H À 8H

Lundi	7h55 - 11h35	13h25 - 15h05
Mardi	7h55 - 11h35	13h25 - 15h05
Mercredi	7h55 - 11h35	Congé
Jeudi	7h55 - 11h35	13h25 - 15h05
Vendredi	7h55 - 11h35	13h25 - 15h05

RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 27 août 2020 à 7h55 pour tous les élèves, excepté les 2H qui commenceront à 13h25. Les élèves de 3H à 8H qui seront scolarisés à l'école sur le site d'Attalens auront rendez-vous à la salle de gym des Etoiles pour ce premier jour.

ENSEIGNEMENT ALTERNÉ POUR LES 3H ET 4H

La moitié des élèves a congé un demi-jour supplémentaire, selon un plan établi par le responsable d'établissement. Dans la mesure du possible, il essaie de répondre aux besoins des parents.

Classes de 3H : Les élèves ont congé le **mardi ou le jeudi matin**.

Classes de 4H : Les élèves ont congé le **mardi ou le jeudi après-midi**.

En principe, les élèves passant en 4H gardent le même jour d'école qu'en 3H, à moins d'une demande explicite des parents, ceci afin de simplifier l'organisation familiale et scolaire.

Il n'y a pas d'alternance le jour de la rentrée scolaire, les élèves de 3H et 4H viennent tous à l'école le jeudi 27 août 2020.



EDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE

Jours :

et



- Les enfants doivent porter des chaussures adéquates, à semelle claire, ne laissant pas de trace (pas de ballerines) ;
- Les cheveux longs doivent être attachés ;
- Les bijoux doivent être enlevés (montres, bracelets, boucles d'oreilles, etc.) ;
- La douche est obligatoire après les leçons dès la 3H.

PISCINE

Les élèves du cercle scolaire, excepté les 1H, vont à la piscine de Châtel-St-Denis entre 5 et 6 fois par année. Si les cheveux sont longs, ils doivent être correctement attachés et couverts par un bonnet de bain.

- Les garçons doivent porter un caleçon de bain court dépourvu de poches, les shorts et bermudas ne sont pas autorisés ;
- Les filles doivent porter un maillot de sport 1 pièce.

Les enfants porteurs de verrues plantaires sont invités à suivre un traitement avant la rentrée scolaire. Ils seront admis à la piscine à condition de porter des chaussures en plastique prévues à cet effet.

Merci de veiller à ce que votre enfant ait bien déjeuné, afin d'être en forme dans l'eau. Une petite récréation serait la bienvenue. Durant l'hiver, merci également de veiller à ce que votre enfant ait un bonnet, les cheveux ne pouvant pas toujours être séchés correctement.

INCAPACITÉ GYM/PISCINE

En cas d'incapacité ponctuelle d'effectuer la gym ou la piscine en raison d'oubli de ses affaires, sur demande ponctuelle des parents ou qui présente un certificat médical, l'élève sera tenu d'accompagner sa classe. En effet, même s'il ne participe pas physiquement à la leçon, des aspects théoriques, stratégiques et sécuritaires seront abordés.

Une exception sera faite pour l'enfant qui peine à se déplacer (béquilles, attelle, chaise roulante, etc.). L'élève ira alors d'office dans une autre classe, muni de travail fourni par l'enseignant titulaire.



CLASSES	DATES									
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1H-2H A				7	11+18	1+8				
1H-2H B				7	11+18	1+8				
1H-2H C							8+15	19	3	7
1H-2H D							8+15	19	3	7
1H-2H E							8+15	19	3	7
1H-2H F							8+15	19	3	7
1H-2H G							8+15	19	3	7
3H A	7+14	12	9+16							
3H B	7+14	12	9+16							
3H C				7	11+18	1+8				
4H A	11+18+25	2+9+16								
4H B	11+18+25	2+9+16								
4H C	11+18+25	2+9+16								
5H A			6+13+20+27	4+11						
5H B			6+13+20+27	4+11						
5H C			6+13+20+27	4+11						
6H A						12	12+19+26	23+30		
6H B						12	12+19+26	23+30		
6H C						12	12+19+26	23+30		
6H D						12	12+19+26	23+30		
7H A					8+15+22+29	5	5			
7H B					8+15+22+29	5	5			
7H C					8+15+22+29	5	5			
8H A									7+21+28	11+18+25
8H B									7+21+28	11+18+25
8H C									7+21+28	11+18+25
8H D									7+21+28	11+18+25

FOURNITURES SCOLAIRES

Depuis la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire, les communes n'ont plus la possibilité de refacturer aux parents d'élèves les frais concernant les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre scolaire, exception faite des frais de repas durant les camps. Les **fournitures scolaires** sont également concernées.

Tous les élèves de l'école, de la 1H à la 8H, doivent être équipés du matériel suivant :

POUR LA CLASSE

- 1 paire de pantoufles qui tiennent aux pieds ;
- 1 chemise à longues manches ou un tablier pour le bricolage ;
- Des mouchoirs en papier.



POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE / RYTHMIQUE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 tenue de sport ;
- 1 paire de ballerines (rythmique pour 1H et 2H) ;
- 1 paire de baskets à semelles claires (pour 1H à 8H) ;
- 1 linge de douche et produit de douche (selon informations de l'enseignant(e)).

POUR LA PISCINE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 maillot de bain ;
 - ⇒ pour les garçons : caleçon de bain court (dépourvu de poches),
les shorts et bermudas ne sont pas autorisés ;
 - ⇒ pour les filles : maillot sportif (1 pièce)
- 1 linge de bain ;
- Pour les cheveux longs, un bonnet de bain (merci d'attacher les cheveux avant le début des cours).

MATÉRIEL FOURNI PAR L'ÉCOLE

Dès la rentrée 2020-2021, l'ensemble des fournitures scolaires seront mises à disposition par l'école.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 qui a rappelé le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit, plusieurs articles de la loi scolaire - *parce qu'elle autorisait une refacturation de frais aux parents* - ont dû être modifiés et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Une nouvelle clé de répartition des frais entre l'Etat et les communes a été trouvée. Elle prévoit que l'Etat prenne en charge les frais liés aux fournitures scolaires – ils s'ajoutent à ceux des moyens d'enseignement - alors que les communes financent les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre de l'école.

L'établissement se réserve le droit de facturer aux parents du matériel dont l'usure ne serait pas normale ou si l'enfant détruit volontairement son matériel.

MATÉRIEL À FOURNIR PAR LES PARENTS

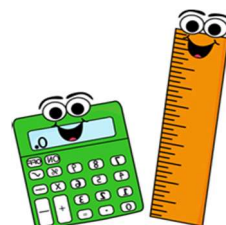
Vous trouverez ci-dessous la liste du matériel que vous devez fournir à votre enfant, selon les degrés. Pour rappel, pour des raisons écologiques les livres ne seront plus doublés, nous vous demandons de ne pas acheter de doublure pour la prochaine rentrée.

1H et 2H

- 1 sac à dos pouvant contenir au minimum 1 cahier A5 ;
- Le triangle orange (pour les 2H).
- Un tablier pour les arts visuels

3H à 8H

- 1 sac d'école pouvant contenir 1 classeur A4 ;
- 1 plumier / trousse (vide).
- Un tablier pour les arts visuels



Merci d'avance de noter le prénom de votre enfant sur TOUT son matériel !

ADRESSES ET TÉLÉPHONES UTILES

RÉPONDEUR POUR ANNONCE MALADIE (POUR ATTALENS ET REMAUFENS) 021 947 44 94

Annonce obligatoire avant 7h45 et/ou 13h15.

ECOLE DU PETIT PRINCE

Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

www.ecole-attalens.ch

Route Villageoise 33
1617 Remaufens

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT 021 947 38 51

Monsieur Michael Dayer
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

dir.ep.basse-veveyse@edufr.ch

SECRÉTARIAT 021 947 54 52

8H30 À 11H30 TOUS LES MATINS

14H00 À 16H00 LES MARDIS

Mesdames Cynthia Perroud et Laure Moret
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

secr.ep.basse-veveyse@edufr.ch

Si vous devez joindre **en urgence** votre enfant ou son enseignant(e), vous pouvez vous adresser au secrétariat qui transmettra votre message.

DICS 026 305 12 06

Direction de l'Instruction Publique,
de la Culture et du Sport
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

www.fr.ch/dics

ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA VEVEYSE 021 947 57 75

Chemin du Clos 3
1616 Attalens

veveyse@accueildejour.ch

Permanence téléphonique : mardi de 9h00 à 11h00 et vendredi de 9h30 à 11h30

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE - CHAPERON ROUGE

Service de garde d'enfants à domicile
pour un accueil ponctuel en cas d'urgence
(par ex. enfant malade)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

*lundi-vendredi
dimanche-jeudi*

*07h30 - 11h30
20h00 - 21h00*

*026 347 39 49
076 347 39 49*



VACANCES ET CONGÉS / CALENDRIER SCOLAIRE

	du	au	Reprise le
Reprise des classes			27.08.2020
Vacances d'automne	19.10.2020	01.11.2020	02.11.2020
Immaculée Conception	08.12.2020	08.12.2020	09.12.2020
Vacances de Noël	21.12.2020	03.01.2021	04.01.2021
Vacances de Carnaval	15.02.2021	21.02.2021	22.02.2021
Vacances de Pâques	02.04.2021	18.04.2021	19.04.2021
Ascension et pont de l'Ascension	13.05.2021	16.05.2021	17.05.2021
Lundi de Pentecôte	24.05.2021	24.05.2021	25.05.2021
Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu	03.06.2021	06.06.2021	07.06.2021
Vacances d'été	10.07.2021	25.08.2021	26.08.2021

Les demandes pour avancer et/ou prolonger les vacances ne seront en principe pas acceptées.



DEMANDES DE CONGÉ, DISPENSES ET ABSENCES

RENDEZ-VOUS MÉDECIN/DENTISTE/AUTRES

Il est souhaitable de prendre les rendez-vous médicaux de votre enfant **en dehors** de l'horaire scolaire. Si cela ne devait pas être possible, prière d'avertir l'enseignant(e) concerné(e) au plus tard 24 heures à l'avance, en utilisant les formulaires ad hoc que vous trouverez sur le site internet de l'école ou auprès de l'enseignant(e) de votre enfant.

ABSENCE MALADIE

Appeler l'école au 021 947 44 94 (répondeur) avant 07h45 et/ou 13h15. C'est un enseignant qui relève les messages et qui les transmet. Passé l'horaire ci-dessus, cet enseignant doit s'occuper de ses élèves, il ne peut donc plus prendre les messages jusqu'à la récréation. Merci donc de bien respecter cet horaire pour éviter tous soucis.

Dès le 5^{ème} jour d'absence et/ou en cas d'absences répétées (régulières), un certificat médical est obligatoire.



DEMANDE DE CONGÉ

La demande de congé est présentée par écrit, **un mois à l'avance** (ou dès que le motif est connu) au responsable d'établissement avec copie à l'enseignant(e). Elle est motivée et signée des parents, avec une **pièce justificative obligatoire (invitation, convocation, faire-part, etc...)**. Le responsable d'établissement prendra une décision.

Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) Article 37

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que:

- a) un événement familial important;*
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important;*
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

ABSENCES ILLÉGITIMES

Les absences non justifiées sont illégitimes. Elles font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et sont sanctionnées par une amende.

PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence non annoncée, l'enseignant(e) contactera les parents par téléphone. Si plusieurs appels restent sans réponse, la direction et la Police locale seront avisés (aux frais des parents), afin de vérifier qu'il ne soit rien arrivé à votre enfant, à son domicile ou sur le trajet de l'école.

DISPENSE DE GYM/PISCINE

Un mot écrit et signé par les parents devra être transmis à l'enseignant(e). Dès 5 jours de dispense, un certificat médical est obligatoire.

DÉMÉNAGEMENT ET CHANGEMENT D'ÉCOLE

Veuillez annoncer votre déménagement **par écrit** dès que possible, à la direction, en indiquant la date de départ et la nouvelle adresse, avec copie à l'enseignant(e) concerné(e).

TRANSPORTS / BUS

INTRODUCTION

Les transports scolaires sont réservés aux élèves du cercle scolaire de la Basse-Veveyse (1H à 8H) et sont pris en charge par les communes. Pour des raisons de sécurité, les enfants des écoles maternelles ne sont pas autorisés à prendre les bus scolaires.

Seul le bus de ligne de Palézieux-Attalens peut accepter d'autres passagers. Toutefois, une demande peut être adressée à la commune d'Attalens pour les enfants qui doivent prendre occasionnellement le bus de Tatroz ou de Remaufens.

HORAIRES

Les enfants de Tatroz scolarisés à Remaufens prendront le **BUS A**.

Les enfants de Tatroz scolarisés à Attalens prendront le **BUS B**.

Les enfants de Remaufens scolarisés à Attalens prendront le **BUS A**.

BUS A TATROZ-REMAUFENS-ATTALENS	Horaires - aller		BUS A ATTALENS-REMAUFENS-TATROZ	Horaires - retour	
Tatroz, Les Granges	7h30	13h00	Attalens, Ecole	11h44	15h14
Tatroz, Chez Kiki	7h31	13h01	Vuarat, Le Bugnon	11h46	15h16
Tatroz, Centre Village	7h33	13h03	Remaufens , Place du Village	11h52	15h22
Tatroz, Sur Village	7h34	13h04	Tatroz, Les Granges	11h57	15h27
Tatroz, Deux-Crêts	7h35	13h05	Tatroz, Chez Kiki	11h58	15h28
Remaufens , Place du Village	7h42	13h12	Tatroz, Centre Village	12h00	15h30
<i>Vuarat, Le Bugnon-<u>desservi par BUS B</u></i>	-	-	Tatroz, Sur Village	12h01	15h31
Attalens, Ecole	7h49	13h19	Tatroz, Deux-Crêts	12h02	15h32

BUS B TATROZ-VUARAT-ATTALENS	Horaires - aller		BUS B ATTALENS-VUARAT-TATROZ	Horaires - retour	
Tatroz, Les Granges	7h33	13h03	Attalens, Ecole	11h44	15h14
Tatroz, Chez Kiki	7h34	13h04	Vuarat , Rombuet	11h47	15h17
Tatroz, Centre Village	7h36	13h06	<i>Vuarat, Le Bugnon-<u>desservi par BUS A</u></i>	-	-
Tatroz, Sur Village	7h37	13h07	Vuarat , Le Mont	11h50	15h20
Tatroz, Deux-Crêts	7h38	13h08	Vuarat , Cornifel	11h52	15h22
Vuarat , Cornifel	7h39	13h09	Tatroz, Les Granges	11h54	15h24
Vuarat , Le Mont	7h41	13h11	Tatroz, Chez Kiki	11h55	15h25
Vuarat , Le Bugnon	7h42	13h12	Tatroz, Centre Village	11h57	15h27
Vuarat , Rombuet	7h43	13h13	Tatroz, Sur Village	11h58	15h28
Attalens, Ecole	7h45	13h15	Tatroz, Deux-Crêts	11h59	15h29

BUS C GRANGES - ATTALENS	Horaires - aller		BUS C ATTALENS - GRANGES	Horaires - retour	
Granges, Rupan	7h33	13h03	Attalens, Centre	11h45	15h15
Granges, Cuvigne	7h34	13h04	Granges, Verchières	11h49	15h19
Granges, Village	7h35	13h05	Granges, Le Battiau	11h51	15h21
Granges, Le Battiau	7h36	13h06	Granges, Village	11h52	15h22
Granges, Verchières	7h38	13h08	Granges, Cuvigne	11h53	15h23
Attalens, Centre	7h43	13h13	Granges, Rupan	11h54	15h24

RESPONSABILITÉS

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents entre l'arrêt de bus et leur domicile. Il incombe aux parents de veiller à ce que leur enfant ne se mette pas en danger et respecte les codes de la route.

A l'arrivée et au départ de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des autorités communales et scolaires. Une surveillance est mise en place 10 minutes avant et après le début des cours dans le périmètre scolaire.

COMPORTEMENT DANS LE BUS SCOLAIRE

Il faut être à l'heure, le conducteur ne peut pas attendre car il a un horaire à respecter. Votre enfant doit, bien avant l'arrêt où il doit descendre, appuyer sur le bouton « demande d'arrêt », sortir calmement et attendre le départ du bus, avant de se déplacer. Il doit rester tranquille pour permettre au conducteur de faire correctement son travail dans le calme et la concentration et ne pas bousculer les autres passagers.

En cas de comportement inadéquat, la Commune, en collaboration avec le responsable d'établissement, se réserve le droit de mettre en place la procédure prévue dans le règlement scolaire communal (www.ecole-attalens.ch).

MON ENFANT A RATÉ SON BUS, COMMENT FAIRE POUR RENTRER À LA MAISON ?

S'il a raté son bus, il doit impérativement retourner vers son enseignant(e) afin que ses parents puissent être joints. Si son enseignant(e) a déjà quitté l'école, il faut qu'il s'adresse à un(e) autre enseignant(e).

Nous vous recommandons de laisser un numéro de téléphone à votre enfant.



TRAJET POUR L'ÉCOLE

PATROUILLEURS SCOLAIRES – SITE D'ATTALENS

La commune d'Attalens a engagé des **patrouilleurs scolaires** adultes qui sont formés et **assermentés** par la police cantonale afin d'assurer le déplacement sur le passage piéton devant l'école, 20 minutes avant l'école et 15 minutes après l'école.

Les patrouilleurs scolaires protègent les écoliers des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée. Ils surveillent leur comportement dans le trafic routier et les habituent à mettre en pratique les règles de la circulation.

Afin de donner le bon exemple aux enfants, nous demandons aux adultes d'utiliser le passage piéton et de bien vouloir traverser quand les patrouilleurs ont donné l'ordre de passage. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales et administratives selon la gravité de la faute commise.

Les bases légales du service des patrouilleurs scolaires se trouvent dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (article 67 alinéa 1) : **ses directives doivent obligatoirement être respectées par tous les usagers de la route.**



TRAVERSÉE DE LA ROUTE CANTONALE AU CENTRE DU VILLAGE D'ATTALENS

Conformément aux instructions de la Police cantonale, un service de coaching a été mis en place pour la traversée au centre du village. Des adultes « patrouilleurs-coachs », munis uniquement d'un brassard, s'assurent que les enfants respectent les règles inculquées lors des leçons d'éducation routière : s'arrêter, regarder et écouter, traverser en marchant. Les « patrouilleurs-coachs » assurent la sécurité lors de la traversée de la route cantonale.

*Horaires : 07h35 à 07h55 – 11h35 à 11h50
13h05 à 13h25 – 15h05 à 15h20 (sauf le mercredi après-midi)*

Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à **se rendre à l'école à pied**.

Les parents devraient éviter de faire office de taxi, chaque voiture supplémentaire aux abords ou sur le trajet de l'école constituant un danger pour les autres enfants.

A pied ou en voiture, montrons l'exemple et protégeons tous les enfants !

PARKING

Il est vivement recommandé d'encourager l'enfant à se rendre à l'école à pied et/ou par le biais des bus scolaires. Si, pour des motifs d'**éloignement**, vous jugez nécessaire de conduire votre/vos enfant(s) à l'école en voiture, nous vous remercions d'**utiliser uniquement le parking de la Condémine (vers le terrain de foot) à Attalens, et le parking de la Place du Village à Remaufens** pour déposer et reprendre les enfants.

Le parking de la salle de gym des Etoiles à Attalens **n'est ni accessible pour la dépose des enfants, ni pour les reprendre en fin de matinée et d'après-midi**. Le stationnement n'est autorisé qu'aux détenteurs du macaron officiel. La dépose sur la rue de l'Eglise est dangereuse et de ce fait, **non autorisée**.

LES CONTREVENANTS SERONT DÉNONCÉS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES.



Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.



Pour une mobilité
d'avenir **ate**

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2019-2020

De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

Contactez la Coordination Pedibus Fribourg/ATE, qui vous informe et vous soutient :

fribourg@pedibus.ch – 076 430 05 58 – www.pedibus.ch



VIE SCOLAIRE

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les parents envoient leurs enfants à l'école **au plus tôt un quart d'heure** avant le début de la classe. La responsabilité de l'école à l'égard des enfants n'est engagée que 10 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des cours.

Après l'école, les enfants rentrent immédiatement à la maison. Ils ne doivent pas s'attarder ni dans la cour, ni dans la rue.

Les élèves en congé (alternance) ne jouent pas dans la cour pendant que d'autres classes travaillent.

ATTITUDE ET RESPECT

Les élèves ont une attitude correcte tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur, lors de toutes activités scolaires.

Le port d'objets dangereux (tels que couteaux, briquets, viseurs laser, etc.) est strictement interdit. Les objets concernés seront immédiatement confisqués.

Les élèves sont responsables du matériel qui leur est confié, des locaux ainsi que du mobilier. L'auteur d'un dégât s'annonce immédiatement à son enseignant ou au concierge. Toute réparation d'un dommage commis par un élève sera à la charge de ses parents ou de son représentant légal.

Les élèves, quelle que soit la classe qu'ils fréquentent, peuvent être rappelés à l'ordre par tout adulte.

A la récréation, tous les élèves sortent rapidement dans la cour. Sauf autorisation express, ils ne restent pas dans les bâtiments.

Les élèves évitent les jeux dangereux. Ils se tiennent, pendant les récréations, dans le périmètre scolaire. Ils n'en sortent pas sans autorisation. La surveillance de ce périmètre est assurée par les enseignants selon l'horaire établi.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté à l'intérieur du bâtiment scolaire, ainsi que dans les alentours. Les murs et les portes doivent rester sans graffitis, ni salissures.



RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

Les enseignants informent régulièrement les parents du déroulement de la scolarité de leur enfant. C'est une des raisons pour lesquelles ils planifient des réunions de parents et/ou des entretiens individuels.

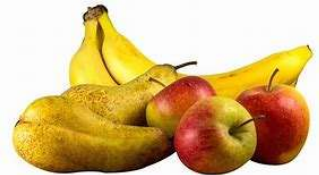
Les échanges directs et réguliers entre parents et enseignants sont indispensables.

S'il devait y avoir un malentendu ou une incompréhension, un entretien est le moyen le plus sûr de clarifier la situation et de dissiper les malentendus.

RÉCRÉATION

Pensez à donner à votre enfant une petite collation saine et variée.
Privilégiez l'eau.

Les boissons énergisantes sont interdites.



RACKET

Afin de prévenir des problèmes de racket, il est recommandé de ne pas donner de l'argent et des objets de valeur à votre enfant. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

TENUE VESTIMENTAIRE ET MAQUILLAGE

Les vêtements de votre enfant doivent être corrects et propres, adaptés au milieu scolaire et extrascolaire. Pour un bon déroulement de toutes les activités de la classe, les tenues avec nombril apparent, les jupes ou shorts trop courts sont à éviter.

Dans tous les cas, le maquillage excessif est interdit.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES - NATEL

L'utilisation de tout appareil électronique par les enfants **est strictement interdite** dans l'enceinte scolaire, de 07h45 à 15h15.

Si les parents estiment absolument nécessaire que leur enfant vienne à l'école avec un téléphone portable ou tout autre appareil électronique, ce dernier le remettra à son enseignant(e) au début des leçons et il pourra le récupérer à la fin de la matinée/après-midi.

En cas d'infraction, la direction peut confisquer l'appareil.

Dans tous les cas, l'appareil reste sous la responsabilité des parents.



TABAC

Les enfants en âge de scolarité obligatoire ne sont pas autorisés à fumer ni à l'école, ni en dehors de celle-ci.

VÉLO, TROTTINETTE OU ÉQUIVALENT

Les élèves peuvent venir à vélo ou en trottinette à l'école uniquement après avoir eu l'instruction de la police et avec l'autorisation écrite des parents (formulaire disponible auprès de l'enseignant(e) de votre enfant et sur le site internet de l'école).



BÂTIMENTS SCOLAIRES

L'accès aux bâtiments scolaires n'est autorisé que sur invitation. Les parents doivent attendre leurs enfants à **l'extérieur**. Merci de veiller à laisser suffisamment d'espace pour que les enfants puissent former « le petit train ». Les personnes accompagnées d'un chien sont priées de veiller à ce que leur compagnon n'importune pas les enfants et ne soit pas laissé seul dans le périmètre scolaire.

OBJETS PERDUS

Site d'Attalens

Tous les objets perdus sont exposés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment du Renard pour une durée de 2 semaines. Ils sont ensuite stockés par le service de conciergerie. Les objets de valeurs sont mis en sécurité dans l'armoire vitrée au même endroit. Pour les récupérer, vous pouvez vous adresser au concierge ou à la direction.

Site de Remaufens

Les objets trouvés doivent être apportés immédiatement à un enseignant. Une caisse se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Pour les deux sites, en dehors des heures d'ouvertures des bâtiments, vous pouvez vous adresser au service de conciergerie au 079 225 65 85.



PHOTOS D'ELEVES

Comme les années précédentes, un professionnel viendra photographier vos enfants entre les 1^{er}, 3 et 4 septembre 2020.

LES CAMPS

En principe, les enfants du cercle scolaire de la Basse-Veveyse feront durant leurs années de scolarité un camp vert et un camp de ski. Au moment de l'impression de ce bulletin et vu les directives sanitaires dues au COVID-19, il ne nous est pas possible de communiquer les dates des camps pour l'année scolaire 2020-2021.

Les informations vous seront transmises dès que possible.

SORTIES À SKIS

Les élèves du cercle scolaire, exceptés les 1H et les 7H, vont skier 1-2 jours par année à Rathvel, leur présence est obligatoire.

Les communes assurent le financement des sorties à ski. Les parents doivent fournir l'équipement nécessaire.

COURSES D'ÉCOLE

Les enseignants organisent, dans la mesure du possible, une course d'école en fin d'année scolaire. Le lieu de rendez-vous pour les départs et arrivées peut se situer dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'école.

SPORT SCOLAIRE FACULTATIF - SSF

Le Cercle scolaire de la Basse-Veveyse offre la possibilité aux élèves du **Cycle 1 (1H-4H)** et du **Cycle 2 (5H-8H)** de découvrir et d'expérimenter de nouveaux sports, d'améliorer leurs habiletés, mais également de venir partager des moments conviviaux en compagnie de leurs camarades.

Ces cours ont lieu sur les périodes scolaires (pas de cours pendant les vacances/jours fériés) à la salle de gym Les Etoiles ou Le Baobab à Attalens, et sont gratuits. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, un tirage au sort a lieu.

Règlement :

L'élève qui s'inscrit a l'obligation de suivre les cours donnés. En cas d'absence, celui-ci s'excusera à l'avance. Un taux de 3 absences sera toléré. En cas d'indiscipline, l'élève sera renvoyé définitivement du cours.

SORTIES CULTURELLES

En fonction des thèmes abordés en classe, il se peut que l'enseignant(e) de votre enfant organise des sorties culturelles.

LE 1ER MAI

Les enfants du cercle scolaire de la Basse-Veveyse iront, comme la tradition fribourgeoise le veut, chanter la fête du 1^{er} mai dans les maisons. Chacun s'organise et **il n'y a pas école ce jour-là !**

Les « **Mayintsètè** » désignent les enfants qui vont de maison en maison chanter le mois de mai. En **patois gruérien**, ce mot signifie aussi « mésanges ». En campagne comme en ville, le 1er mai a gardé son caractère traditionnel. Les enfants, fillettes et garçonnetts, seuls ou en groupes, avec un brin de crainte, se hasardent en tout domicile et, tout à coup, se figent pour chanter. D'autres se succèdent sans interruption, de sorte que durant une journée entière, chaque maison, chaque étage, chaque magasin, chaque bureau se transforme en volière délicieuse. L'on prépare d'avance la monnaie, les biscuits, le chocolat, les oranges. Les uns vont dans les poches, les autres dans les paniers.

Faites bon accueil à ces enfants chanteurs !!!



SERVICE MÉDICAL ET DENTAIRE

SERVICE MÉDICAL SCOLAIRE

Pendant leur scolarisation, les enfants passent un bilan de santé à deux reprises. Un contrôle du statut vaccinal des élèves est également proposé, et les vaccinations recommandées peuvent être appliquées dans le cadre de l'école. Afin de répondre aux besoins actuels des élèves, l'organisation de la médecine scolaire dans le canton de Fribourg a été revue. Dès la rentrée scolaire 2019, la nouvelle organisation (Frimesco) sera progressivement mise en place dans le canton, sur une période de trois ans.

Les principaux changements: le **premier examen**, qui avait lieu en 2ème HarmoS dans l'ancien système, aura désormais lieu à **l'âge préscolaire**, donc juste avant l'entrée à l'école primaire en 1ère HarmoS. Cet examen obligatoire **sera effectué par la/le pédiatre ou médecin de famille habituel-le de l'enfant**. Lors de cet examen préventif le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés en particulier. De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents. Le **deuxième examen**, qui avait lieu jusqu'ici en 8ème HarmoS, sera déplacé à la **9ème HarmoS**, donc en première année du cycle d'orientation (CO).

MÉDICAMENTS

Le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un ou une élève.

Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il ou elle doit les amener et les prendre lui ou elle-même.

Dans ces situations, il est important que les enseignants sachent comment réagir en cas de situation d'urgence, en concertation avec les parents et le médecin traitant. Cette concertation peut nécessiter l'aide d'un spécialiste, particulièrement pour les tout-petits qui ne sont pas encore totalement autonomes.

VACCINATION

Le plan des vaccinations conseillées dans le canton de Fribourg suit les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

SERVICE DENTAIRE

Le contrôle annuel est obligatoire pour tous les enfants scolarisés de la 1H à la 11H, sauf si les parents remettent à l'enseignant(e) une attestation signée par un médecin dentiste, prouvant que l'enfant est suivi.

Le Service dentaire scolaire (SDS) met également à disposition des écoles des éducatrices en hygiène dentaire qui dispensent aux élèves un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire.



INFORMATION SEXUELLE - PRÉVENTION DES ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité sera donnée par une formatrice du Centre fribourgeois de santé sexuelle dans les classes de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'information à l'attention des parents sera également organisée quelques semaines avant le passage en classe.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) – LES PETITS LIONS

CONTACT

Madame Tamara De Kinkelin, directrice
Madame Karine Pellaton, secrétaire

021 947 33 79
aes@attalens.ch

SITES

Site d'Attalens

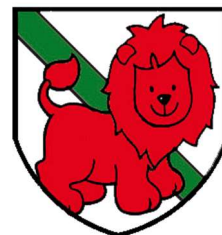
Ecole du Petit Prince
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens
Bâtiments du Renard (ancien) et du Mouton

Site de Remaufens

Ecole de Remaufens
Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Bâtiment de la Comète

L'accueil extrascolaire est géré par la Commune d'Attalens :

*Administration communale
Rue de l'Eglise 4
1616 Attalens*



HORAIRES

07h00 à 07h50	matin accueil (possibilité de prendre un petit-déjeuner)
07h50 à 11h35	matinée accueil avec activités
11h35 à 13h15	midi accueil et repas
13h25 à 15h05	après-midi accueil avec activités
15h05 à 17h30	soir 1 accueil avec activités (possibilité de faire les devoirs)
17h30 à 18h30	soir 2 accueil avec activités

ACCUEIL DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'AES est ouvert 4 semaines durant les périodes de vacances scolaires, aux dates suivantes :

Semaine du 17 au 21 août 2020

Semaine du 24 au 26 août 2020

Semaine du 19 au 23 octobre 2020

Semaine du 29 mars au 1^{er} avril 2021 (fermé le vendredi 2 avril - vendredi Saint)

Pour des informations complémentaires, les documents d'inscription, les règlements et tarifs en vigueur :
www.attalens.ch - [enfance et jeunesse](#) - [enfance - accueil extrascolaire](#) ou au 021 947 33 79.

CONSEIL DES PARENTS

PRÉSIDENCE / CONTACT

Monsieur André Blunsch
Vice-Syndic d'Attalens, en charge du dicastère des écoles

ablunsch@attalens.ch

CONCEPT

La loi institutionnalise une collaboration renforcée entre l'école et les parents à travers la création d'un conseil des parents*. Cet organe se veut un espace d'échanges et de propositions réunissant une majorité de parents d'élèves et les principaux responsables de l'école (responsable d'établissement ou directeur/trice, représentants du corps enseignant et des autorités communales).

Il permet aux parents d'être informés et consultés dans les domaines de la vie scolaire où la collaboration école-parents peut favoriser une meilleure prise en charge de l'enfant et contribuer à améliorer ses conditions d'apprentissage. L'avant-projet pose un cadre général de fonctionnement.

* La liste des membres figure sur le site internet de la commune d'Attalens et sur le site internet de la commune de Remaufens.

RÈGLEMENT

Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS)

Chapitre 3 Parents Art. 31 Conseil des parents

1. Chaque établissement comprend un conseil des parents composé d'une majorité de parents d'élèves (fréquentant l'établissement), du ou de la responsable d'établissement primaire ou, au cycle d'orientation, du directeur ou de la directrice, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant.
2. Le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.
3. Lorsqu'il y a plus d'un établissement dans le cercle scolaire au sens de l'article 50, la cohérence des actions doit être assurée. Un seul conseil des parents peut être institué pour l'ensemble des établissements du même cercle scolaire.
4. Le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'exécution nécessaires.



CONCEPT

Prises en charge thérapeutique en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Le service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur le site internet www.slpp-gv.ch.



CONTACT

SLPP-GV
Service de logopédie, psychologie, psychomotricité
de la Glâne-Veveyse
En Bouley 8
1680 Romont

Antenne de Châtel

Chemin de l'Eglise 12
1618 Châtel-St-Denis

026 652 30 60

administration@slpp-gv.ch
www.slpp-gv.ch



NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

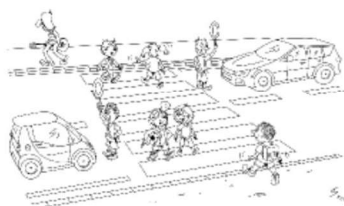
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

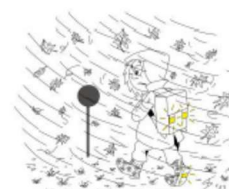


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

Etat : mai 2020

MOT DE LA BRIGADE DES MINEURS

COURS DE PRÉVENTION

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

www.fr.ch/pol/files/pdf99/mandat-prg-prevention-bmi_2017.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires!

CONTACT

Police de sûreté

Brigade des mineurs
Place Notre-Dame 2
1700 Fribourg
Fribourg

026 305 19 19



CONTACT

SPOLOE

Sport et loisirs pour les enfants
Case postale 26
1616 Attalens



CONCEPT

SPOLOE c'est...

...des activités organisées pour les enfants depuis plus de 45 ans !

La fête de l'Envol, restauration et animation...

Le dernier vendredi de l'année scolaire, SPOLOE organise dès la fin des joutes scolaires enseignants-élèves une animation pour les enfants et leurs parents avec restauration et disco et une petite partie officielle.

Pour finir l'année scolaire en beauté et dans une ambiance festive.

Le carnaval costumé des enfants et son bonhomme hiver...

Le vendredi soir avant les relâches, un cortège avec la mise à feu du bonhomme hiver et une soirée avec disco pour les enfants, le tout sur un thème différent d'année en année.

Une participation financière...

au camp vert de fin de printemps et au camp de ski ;

aux sorties à skis et aux courses d'école ;

aux sorties culturelles.

Un goûter offert aux élèves lors d'une balade un après-midi de fin d'été dans les environs du village.

Des bénévoles qui sont toujours les bienvenus

pour renforcer le comité lors des manifestations principales.

Retrouvez toutes les actualités et renseignements sur

 Facebook\SPOLOE ou infospoloe@gmail.com

CONTACT

Animation Jeunesse Veveyse
Place d'Armes 15 – CP 414
1618 Châtel-St-Denis
www.animation-veveyse.ch - info@atelier-jeunesse.ch
079 409 87 57



CONCEPT

L'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts à tous les jeunes du district âgés de 10 à 18 ans. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par un(e) animateur(trice) socioculturel(le) au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutien les jeunes dans la réalisation de leur projet (organiser une soirée, construire un cv, trouver un local de répétition, etc.).

Envie de ?

- Te retrouver entre ami(e)s
- Ecouter de la musique
- Faire de la pâtisserie
- Jouer au babyfoot et ou ping-pong
- Regarder un film
- Organiser un tournoi de foot
- Etc.

Passes à l'AJV !

Tu veux savoir quand l'AJV est à dans ta commune ou obtenir d'autres informations ?



www.animation.veveyse.ch



@Animationjeunesseveveyse



@animationjeunesseveveyse

CONTACT

Pro Juventute Veveyse

p/a Valérie Genoud

Route de Fruence 73

1618 Châtel-St-Denis

valerie.genoud@hotmail.ch

021 948 01 33



CONCEPT

Grâce à sa vente annuelle de timbres, l'association Pro Juventute Veveyse met à disposition des enfants, des jeunes et des familles du district, les prestations suivantes :

- Des aides individuelles financières ;
- Un service de baby-sitting ;
- Un cours de baby-sitting annuel pour les élèves du 3^{ème} cycle (COV) en collaboration avec le RSSV ;
- Des soutiens financiers aux crèches, ludothèques, écoles lors d'une manifestation, d'un spectacle ou de la création d'une place de jeux ;
- Un soutien financier annuel à l'Atelier Jeunesse ;
- Un soutien financier au Passeport Vacances de la Veveyse.

Pro Juventute tient à disposition différentes listes de :

- Associations et autres institutions pouvant apporter une aide financière ou autre ;
- Adresses et publications diverses ;
- Prospectus de camps pour enfants, camps de vacances « Mère seule » et camps de vacances « Papa-solo »



BIBLIOTHÈQUE – LUDOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE DE LA VEVEYSE

La bibliothèque de la Veveyse est ouverte aux habitants et aux résidents de la Veveyse et ses régions limitrophes. Elle dessert tout public qui souhaite trouver des informations dans des domaines très variés.

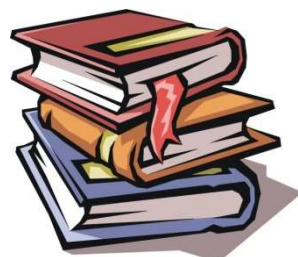
Divers abonnements annuels sont proposés selon la situation de chacun. Pour exemple, le coût d'un abonnement pour un enfant revient à Fr. 5.– comprenant la limite de 10 livres à la fois et il ne se paie qu'une seule fois pour toute la scolarité primaire. L'abonnement famille à un coût de Fr. 30.–/an avec un nombre d'emprunts illimités.

Horaires :	Lundi	Fermé
	Mardi	8h30 – 11h30 / 14h00 – 17h00
	Mercredi	8h30 – 11h30 / 14h00 – 21h00
	Jeudi/Vendredi	14h00 – 17h00
	Samedi	8h30 – 11h30

Pendant les vacances scolaires :

Mercredi	14h00 – 21h00
Samedi	8h30 – 11h30

Adresse : Route des Misets 7
1618 Châtel-Saint-Denis
021 948 64 14 – <https://biblio-veveyse.ch>



LUDOTHÈQUES

PAPAYOU

Horaires :

Ouvert tous les lundis de 15h00 à 18h00.
Fermé durant les vacances scolaires.

Ecole du Petit Prince
Bâtiment scolaire « Les Blés »
1616 Attalens
021 947 51 03
ludopapayou@gmail.com



LA TROTTINETTE

Horaires :

- 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois : de 16h00 à 18h00
- Tous les vendredis : de 15h30 à 18h00
- Pendant les vacances d'été : une ouverture selon informations sur le site



Ecole du Lussy
Chemin de Crey-Derrey 1
1618 Châtel-St-Denis
021 948 84 35 (pendant les heures d'ouverture)
www.ludo-chatel.ch

Les poux sont de retour !

On les cherche,
on les traite seulement
si on les voit

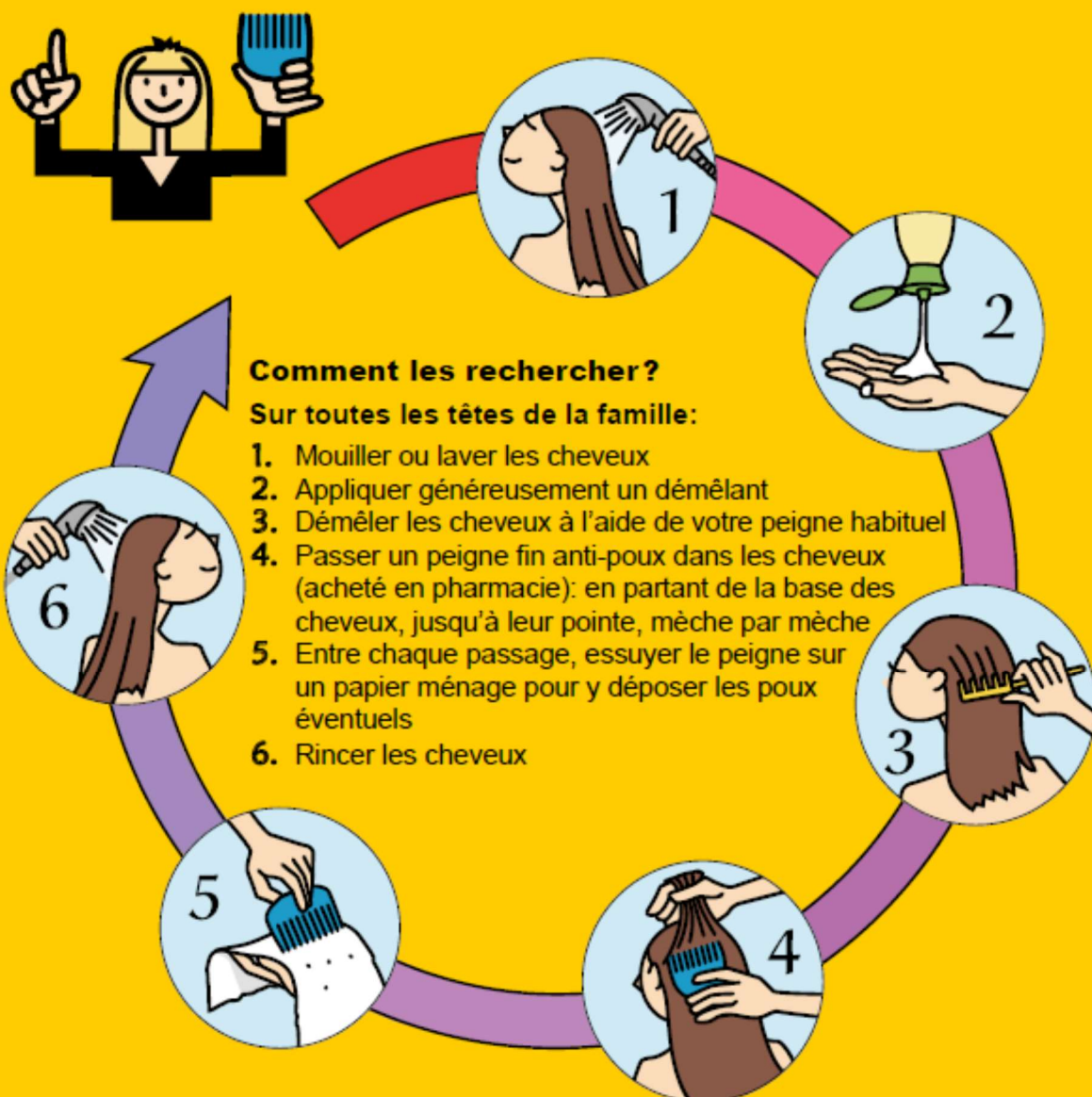


ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

www.fr.ch

Quand les rechercher ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)





Vous n'avez rien trouvé

Répéter ce contrôle dans une semaine



Vous avez trouvé des lentes

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine



Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

Pour éliminer les poux :

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
 - . appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
 - . 2 à 3 traitements sont nécessaires (1^{er} - 8^e et 15^e jour)



En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de **toute la famille**
- Acheter un **autre** produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1^{er} - 8^e - 15^e jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti poux, tous les deux jours, pendant 1 mois



En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne fin anti-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1^{er} et 8^e jour (15^e jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmier-e scolaire ou votre médecin traitant.



En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire



lentes

10 jours

14 jours

16 jours

20 jours



T Taille réelle d'un pou, 4mm



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal SMC
Kantonsarztamt KAA

QUELQUES LIENS

LA MAIN TENDUE

TÉL. 143 / WWW.143.CH

La Main Tendue est un service de secours par téléphone, par courrier électronique ou par tchat individuel. Ce service offre aide et soutien à toute personne désirant exprimer un souci, une difficulté ou des interrogations, dans la confidentialité et le plus strict respect de l'anonymat.



ASSOCIATION DIS NO

WWW.DISNO.CH



L'Association DIS NO a été fondée à Lausanne en 1995. Ses buts sont d'initier, de promouvoir ou d'aider toute action dans le sens de la prévention, la détection et le traitement de la violence et des abus sexuels envers les enfants.

T-KI (T'ES QUI ?)

WWW.T-KI.CH



Tki derrière ton pseudo ? Tki pour laisser faire ? Tki pour mater ? Autour de ces trois slogans s'articule «t ki», campagne de prévention visant à sensibiliser le public aux dérives liées à l'utilisation des moyens de communication modernes.

ACTION INNOCENCE

WWW.ACTIONINNOCENCE.ORG

Informier et sensibiliser le public, les parents et les enfants des dangers liés à Internet. Promouvoir une pratique sécurisée d'Internet. Lutter contre la pédocriminalité sur Internet.



JEUNESSE + SPORT

WWW.JEUNESSEETSPORT.CH

Le programme d'encouragement du sport de la Confédération qui propose des cours et des camps dans près de 70 sports et disciplines. Près de 70'000 cours ou camps ont lieu chaque année, regroupant environ 1 million de participations.





En réponse aux risques que présentent certains comportements ou certaines formes de consommation, l'association REPER s'emploie à promouvoir le bien-être et une vie sociale harmonieuse pour chacun. Elle contribue à développer l'estime et l'affirmation de soi, l'intégration et l'épanouissement de chaque personne.

Le bpa a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.



Prévention contre l'alcoolisme, les substances psychoactives et d'autres comportements pouvant engendrer une addiction.

Informier et prévenir en priorité les enfants, les parents et les enseignants. Programme spécialisé sur la prévention des abus sexuels, destiné aux classes enfantines/1ère année.



CIAO.CH

Site d'informations et de prévention pour les ados.

Aide, conseil et soutien pour tous problèmes de toxicodépendance et prévention de la délinquance.



Service de consultations assurées par des professionnels (psychologues, éducateurs, etc...).





ACM	Activités créatrices manuelles
ACT	Activités créatrices textiles
AES	Accueil extrascolaire
APEC	Association de parents d'élèves Châtel-St-Denis
CDIP	Conférence des directions de l'instruction publique
CO	Cycle d'orientation (école secondaire)
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
EB	Exigences de base (<i>type de classe du cycle d'orientation</i>)
FAPAF	Fédération des associations de parents du canton de Fribourg
FAPERT	Fédération des associations de parents de Suisse Romande et Tessin
FRI-TIC	Concept/projet fribourgeois pour le développement des nouvelles technologies de communication
G	Générale (<i>type de classe du cycle d'orientation</i>)
HARMOS	Harmonisation de la scolarité obligatoire
HEP	Haute école pédagogique
ECSI	Enseignant de classe de soutien itinérant
PER	Plan d'étude romand
PG	Pré-gymnasiale (<i>type de classe du cycle d'orientation</i>)
RE	Responsable d'établissement
SLPP	Services de logopédie psychologie et psychomotricité

**Nous vous souhaitons à toutes et tous une
excellente année scolaire**

